

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au préavis municipal N°6/2021-2022, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N°06/2021-2022 relatif aux sujets ci-dessus.

Au préalable, elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 22 septembre dernier. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses précises qui nous ont été fournies.

Tel que mentionné dans le rapport de la Commission des Finances au préavis 04/2021-2022, nous entrons dans un période de stabilisation financière pour la commune. Afin de trouver un équilibre sur un bon taux d'imposition qui supporte les charges, amortissements et investissements futurs, nous suggérons une période d'évaluation du taux actuel de 63% sur les deux prochaines années.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis N°5/2021-2022, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022.

Pour la Commission des Finances,

Mark Tritten

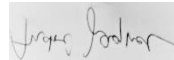


Marcel Biedermann

Marcel Miesen



André Jaquet



Maurice Meyer



Vich, le 27 septembre 2021